

EXEMPLE N°6. La sauvegarde du balbuzard pêcheur

Autrefois commun sur les rivières et étangs français, le balbuzard a disparu de la France au début du XX^e siècle. Depuis lors, grâce au statut de protection dont jouissent les rapaces depuis une vingtaine d'années et grâce aux actions de protection spécifiques, les effectifs du balbuzard progressent lentement. Les populations augmentent également un peu partout en Europe.



Sa réputation de voleur de poisson et de pilleur d'étangs a valu au balbuzard bien des ennuis. C'est la classification de cette espèce en « gibier nuisible » par la loi du 7 mai 1883, ainsi que l'attribution d'une prime par tête abattue, qui ont eu raison de la population de France continentale. Comme tous les autres rapaces, il a subi des persécutions de la part des pisciculteurs, des pêcheurs, des chasseurs, mais aussi des collectionneurs d'œufs. Aux destructions directes par tir, piégeage et destruction des nids s'est ajoutée la contamination de la chaîne alimentaire par les pesticides. Compte tenu de la faible densité de ses populations et de la grande facilité de destruction de cette espèce (aire bien en vue, vol lent), la disparition des populations nicheuses a été totale en France continentale tout comme dans les pays voisins : Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Italie, Suisse... Il faut donc rester prudent car les menaces demeurent.

Les menaces

Si le balbuzard pêcheur connaît comme tout être vivant des menaces naturelles, le plus grand danger reste pour lui l'activité humaine.

- Destructions directes : Les persécutions (tirs, piégeages, destructions de nids, collectionneurs d'œufs) ont largement contribué à la raréfaction du balbuzard et à la disparition des nicheurs français. Ces destructions directes ont baissé de façon significative mais subsistent ponctuellement.
- Dérangements : les balbuzards européens sont très sensibles au dérangement humain (exploitation forestière, photographes peu prudents, tourisme, navigation) en période de reproduction, car les persécutions dont ils ont fait l'objet pendant des siècles ont sélectionné les individus les plus craintifs à l'égard de l'homme. Or, si des adultes dérangés quittent le nid, les œufs et les jeunes exposés quelques heures au froid ou au soleil peuvent être victimes de prédateurs.
- Collision avec des installations humaines : la collision et l'électrocution avec des lignes électriques est devenue une des principales causes de mortalité.
- Pollution : pesticides et autres polluants peuvent produire des effets négatifs sur la reproduction du balbuzard.
- Abandon des lignes de pêche : c'est une menace d'origine humaine difficile à évaluer. Le danger provient surtout des poissons pêchés ayant brisé leur ligne qui représentent des proies faciles. Les oiseaux peuvent s'étrangler, s'emmêler dans les fils de pêche, se blesser avec l'hameçon ou avaler des plombs.
- Limitation des sites disponibles de reproduction par la présence humaine.





Depuis 1981, le Balbuzard pêcheur bénéficie d'une protection totale sur le territoire français. Il est inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne. Il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader leur milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le transporter, colporter, de l'utiliser, de le détenir, de le vendre ou de l'acheter.

D'autre part, la mise en protection de nombreux sites de reproduction et l'interdiction de certains insecticides (de type DDT) ont évité à l'espèce de disparaître de France.

Les mesures de protection ont permis une augmentation progressive de la population et aujourd'hui les balbuzards peuvent être observés dans de nombreuses régions françaises et notamment en Isère.

Suivi du balbuzard en France continentale de 1984 à 2009

